



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hotels

Question écrite n° 50004

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les problèmes de la mise aux normes européennes des établissements hôteliers. La plupart de ces hôtels, hôtels-restaurants ou hôtels-bars-restaurants sont non homologues ou homologues « Tourisme » sans atteindre pour autant un classement « deux étoiles ». Plusieurs d'entre eux sont confrontés à d'importants travaux imposés par la mise aux normes. D'autres auraient besoin de réaliser des améliorations (sans pouvoir prétendre pour autant à un classement « deux étoiles » par la suite). Renseignements pris auprès des services compétents du département (aide départementale à l'hôtellerie rurale), de la région (label « Auberge de Pays »), ou de l'Europe (Feder), il semble n'exister aucune procédure de subvention adaptée à cette catégorie d'hôtellerie. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour accorder à cette hôtellerie un soutien qui est vital pour l'économie des zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50004

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1604